

INFORMATIONS GÉNÉRALES



FOYER LOGEMENT « LA SMAGNE »



FOYER LOGEMENT « LES MARRONNIERS »

Missions de l'établissement:

Dans le respect des règles déontologiques et éthiques, notre rôle est de garantir une qualité d'accueil, de soins, d'hygiène et de confort à nos résidants. Une évolution vers plus de qualité s'effectue à travers l'amélioration du confort des chambres, de l'hygiène et de la sécurité ainsi qu'une professionnalisation du personnel par des formations (internes ou externes). Des études de réhabilitation-extension sont en cours.

La mission de l'établissement est l'accueil des personnes âgées, autonomes et dépendantes de plus de 60 ans. L'accueil des personnes de moins de 60 ans est possible sur dérogation.

Nos deux structures sont publiques, à but uniquement social et non lucratif.

Critères d'admission:

Les critères d'admission pour un hébergement permanent sont les suivants :

- ✿ Avoir plus de 60 ans,
- ✿ Les personnes habitant une des Communes de la Communauté de Communes sont prioritaires.
- ✿ Mauvaises conditions de vie de la personne âgée à son domicile ou souffrant de solitude,
- ✿ Etat de santé physique et mentale rendant nécessaire l'hébergement en Foyer Logement
- ✿ Compatibilité de l'état de dépendance de la personne avec la capacité d'accueil de l'établissement,
- ✿ Date d'inscription sur la liste d'attente.

Nous conseillons aux personnes intéressées pour intégrer nos structures de s'inscrire sur la liste d'attente (même si ce n'est qu'une inscription en prévention). Pour ceci, vous trouverez les coordonnées des deux établissements sur la page d'accueil.

Finances :

L'établissement dispose d'un budget ternaire (hébergement, dépendance, soins) :

- ✚ Le Conseil Général fixe le prix de journée et le forfait dépendance.,
- ✚ L'Etat fixe le forfait soins.

L'établissement applique une comptabilité de type M22.

Le comptable de l'établissement est le Trésorier Public du Pays de Sainte Hermine.

La restauration :

Elle est assurée en interne avec une cuisine traditionnelle. Les menus sont élaborés par le chef cuisinier du foyer « Les Marronniers » pour les deux établissements du Pays de Sainte Hermine. Il est aidé dans cette tâche par une diététicienne extérieure et notre médecin coordonnateur. Les régimes alimentaires prescrits par les médecins traitants sont, bien entendu, respectés. Des Commissions menus ont lieu deux fois par an pour connaître les attentes des résidents en terme d'alimentation.

L'heure des repas se décline comme ci-après :

- ☞ Le **petit déjeuner** est pris en chambre par les résidents, ceci afin de ne pas les bousculer.
- ☞ Le **déjeuner** est à 12h et le **dîner** à 18h30 : Le repas du soir est toujours plus allégé que le midi.
- ☞ Du lundi au vendredi : un **goûter** est proposé à 16h : moment convivial pour que les résidents se retrouvent entre eux.

Infos repas :

Les repas sont servis au plat, en veillant à bien servir le poisson ou la viande en même temps que les légumes, sauf cas exceptionnel. Les repas commencent légèrement plus tôt pour les personnes plus dépendantes. Du lundi au vendredi midi, les résidents peuvent avoir des visiteurs et partager ensemble le repas du midi, dans une salle prévue à cet effet. Nous apportons toujours une touche particulière pour les repas des **dimanches et jours fériés**, ainsi que pour certaines fêtes : fête des mères, fête des pères, fête des grands-mères, etc... De même, **chaque dimanche matin**, le petit-déjeuner est **amélioré**.

A noter également, chaque vendredi matin, le chef cuisinier du foyer de La Caillère Saint Hilaire va au **marché** pour acheter du **poisson frais** et choisir les **fruits et légumes**, ceci pour les deux résidences.

Lingerie :

Le linge plat est fourni par l'établissement : draps, couvertures, dessus de lit ainsi que les serviettes de table...

Le linge personnel est fourni par le résidant et/ou sa famille. Dans ce cas, il est identifié par une étiquette cousue par la famille.

Un trousseau de linge type est conseillé au moment de l'entrée du résidant. L'établissement assure l'entretien de la totalité du linge des résidants. Nous conseillons aux résidants de ne pas nous donner à laver les linges délicats (lainage, soie...). Nous préférons dans ce cas précis que la famille les lavent.

Afin de préserver l'autonomie et de permettre aux résidants d'avoir un rôle au sein de notre établissement, certains résidants participent régulièrement aux activités de la lingerie, s'ils le souhaitent, (pliage des serviettes, petite couture...).

Soins:

L'établissement ayant signé la convention « EHPAD », nous disposons en interne de moyens humains pour les soins. La structure emploie un médecin coordonnateur, des infirmières, des aides-soignantes et des AMP (aides médico-psychologiques). Chaque résidant conserve son médecin traitant et les intervenants libéraux (kinés, pédicures / podologues, etc....)

Entretien des établissements :

L'entretien des locaux est assuré par les agents hôteliers formés à cet effet. Certains locaux communs sont nettoyés la nuit afin d'assurer une prévention des chutes.

La maintenance de l'établissement est assurée en interne, par un agent sur chaque structure qui s'occupe de l'entretien des locaux, installations et matériel. Les espaces verts sont entretenus par un autre agent. Pour assurer la continuité du service, une astreinte administrative et technique est mise en place.

De nombreux contrats de maintenance sont en place afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel : système incendie, extincteurs, issues de secours, ascenseurs et monte charge, porte d'entrée, chauffage, dératisation, contrôles gaz, fioul et électricité, prélèvements pour la sécurité alimentaire, légionellose, informatique (avec système de sauvegarde de données informatiques externalisées, etc...)

Animation :

L'animation est une démarche d'accompagnement au quotidien. L'animatrice propose un programme diversifié :



Cuisine

Lecture du journal



Activités ludiques :
(Jeux de cartes, jeux de société, loisirs)



Animations festives (spectacles,
anniversaire)



Atelier Art Floral



Rencontres inter-
générationnelles

Sorties à l'extérieur



Atelier couture/tricot



D'autres activités rythment la vie de résidents tels que le bricolage, jardinage, ateliers d'écriture, groupes de discussion, la gymnastique douce...

Un groupe de bénévoles apporte son aide précieuse pour certaines activités : Art floral, lecture, relaxation, ateliers mémoire, chant...

L'établissement favorise l'échange par l'ouverture vers/et à l'extérieur. Les échanges intergénérationnels existants, notamment avec les jeunes de l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, sont nécessaires à l'épanouissement réciproque et seront développés. Il est nécessaire de permettre l'ancrage des établissements dans la vie intercommunale par une participation active à la vie sociale, culturelle et associative.

Conseil de vie sociale :

Conformément à la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 dans son article 41, un Conseil de vie sociale a vu le jour au sein des établissements en 2007 et de nouvelles élections sont prévues tous les deux ans.

Ce conseil permet aux résidents d'émettre des avis sur le mode de fonctionnement, d'organisation et de tarification de la structure.

Les salons :

Sur chaque établissement des salons collectifs sont présents pour des espaces « bibliothèque », « télévision » et « animations ».

Le culte :

Les chapelles, pour le recueillement et la prière, sont ouvertes en permanence. Des bénévoles de l'aumônerie viennent proposer leur service au moment de la messe, qui a lieu une fois par semaine au sein des Foyers.

Prestations extérieures :

Les coiffeurs, esthéticiennes ou même gérants de magasins de vêtements peuvent venir proposer leurs prestations en interne.